



AFFICHÉ
LE 16.11.2023.

2023/

Parafe

ARRETE N°102/2023

OBJET : PAS D'UTILISATION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DES 3 SAPINS, ET DU STADE DE LA CHARMERAIE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article R 26.15 du code pénal ;

Considérant que les conditions climatiques rendent les terrains impraticables :

ARRETE

Article unique: les conditions climatiques rendant les terrains impraticables, le terrain d'honneur du Stade des 3 Sapins, le terrain du stade de la Charmeraie, ne peuvent recevoir de match le :

Samedi 18 novembre 2023

Dimanche 19 novembre 2023

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 14 novembre 2023

Le Maire,
Jean François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20231114-ARRETE_102_